

Marseille Lyon Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 14 - Samedi 3 Avril 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

PROBLÈMES DU JOUR

UN MOT NOUVEAU

Avant même d'avoir repris contact avec la vie cinématographique parisienne — dont je me permettrais d'ici peu de dire quelques mots aux lecteurs de l'Agence d'Information Cinégraphique — j'ai été, dès mon arrivée à Paris, frappé par un petit fait — un tout petit fait — remarqué en passant devant un des palaces les plus justement populaires des boulevards.

Ce palace a à son programme le dernier — je veux dire : le plus récent — film de M. Marcel L'Herbier : « L'Honorable Catherine », et ses affiches fournissent, comme il se doit, au passant toutes les indications capables de lui permettre de se faire une opinion assez favorable pour qu'il éprouve la tentation de passer à la caisse de l'établissement. Or, ces affiches s'orientent d'un mot nouveau ou plutôt d'une expression nouvelle : « Mise en film » de M. Marcel L'Herbier.

Le Cinéma a déjà lancé dans la circulation un certain nombre de mots et d'expressions qui, pour la plupart, ont soulevé objections et critiques au moment de leur apparition et qui n'en ont pas moins fait leur chemin dans le monde : visionner, programmer (et son dérivé : programmation), superviser (et ses dérivés : superviseur, supervision), etc., etc. Et il faut reconnaître que ceux qui ont fait des réserves sur la façon dont ces termes ont été composés, sur les possibilités d'en trouver de plus corrects et même sur l'opportunité qu'il y avait à ne pas se contenter des mots existants déjà, n'ont pas eu tort.

Quel sera le sort de l'expression à laquelle M. Marcel L'Herbier vient de donner la vie ? Bien malin sera celui qui pourrait le prédire. Personnellement, je me permets de penser qu'elle n'ira pas très loin. Mais cette question n'offre guère d'intérêt. Ce qui est intéressant, c'est qu'un homme comme M. Marcel L'Herbier qui connaît la valeur des mots ait éprouvé le besoin de lancer une expression nouvelle pour désigner une opération pour laquelle depuis plus de quarante ans tout le monde se contentait de ces trois petits mots : mise en scène.

Sans doute certains ne vont-ils pas manquer de dire que, ce faisant, M. Marcel L'Herbier tient tout simplement à se faire remarquer et qu'il est un original. Que M. Marcel L'Herbier ne redoute pas l'originalité, on le sait depuis longtemps et ceux qui se souviennent de « Rose-France », de « Don

Juan et Faust », de « L'Inhumain » sont d'avis qu'il a bien raison. Mais ce n'est évidemment pas pour ne pas faire comme tout le monde qu'au moment de présenter « L'Honorable Catherine » — film très original par lui-même — et à une heure où chacun a bien d'autre souci que de se faire remarquer, qu'il a substitué sur les affiches de son film les mots « mise en film » aux mots traditionnels « mise en scène ».

La vérité ne serait-elle pas tout simplement que l'expression « mise en scène » ne correspond à rien du travail qui doit être accompli pour composer une de ces bandes dont la projection constitue le spectacle cinématographique. Il y a longtemps qu'on l'a dit et c'était déjà à ce souci d'exactitude qu'obéissait Louis Delluc quand, il y a plus de vingt ans, il s'efforçait d'enterrer « le metteur en scène » pour donner naissance au « cinéaste »... Une tentative faite en faveur des mots « réalisateurs » et « réalisation » n'a pas eu beaucoup plus de succès et rares sont ceux qui les emploient, encore qu'ils soient bien probablement les plus exacts et les plus simples que l'on ait su et même que l'on puisse trouver. Le fait que M. Marcel L'Herbier essaie de lancer « mise en film » prouve d'ailleurs bien qu'ils ne satisfont pas tout le monde...

M. Jacques de Baroncelli à qui je parlais de ce problème — de ce tout petit problème, mais enfin ; on ne peut pas parler du matin au soir de ravaillement et de marche noir ! — me disait — et non moins que M. Marcel L'Herbier, le collaborateur de Jean Giraudoux et de Balzac, soit la valeur des mots — que l'expression qu'il conviendrait d'essayer d'imposer serait non pas « mise en film » mais « mise en scène », — un film n'étant qu'une succession de « scènes » et le mot « scènes » s'appliquant aussi bien au travail accompli au studio qu'au spectacle que le public voit se dérouler sur l'écran.

Je ne suis pas loin de croire que M. Jacques de Baroncelli a raison, mais je suis encore bien plus près de penser qu'il n'arrivera pas à imposer le modeste « S » qu'il désire et que l'on continuera à dire et à écrire « mise en scène » et « metteur en scène » qui, ne craignons pas de le répéter, ne correspondent à aucune réalité... Mais peut-être est-ce une raison pour qu'ils aient la vie si dure !

René JEANNE.

DEPUIS LE RIRE JUSQU'ÀUX LARMES

C'est à un sujet d'une grandeur exceptionnelle, et d'une matière autant dire inépuisable, que s'attaque Yvan Noé avec la réalisation de « La Cavalcade des Heures ». Le thème de l'œuvre va permettre à Yvan Noé de nous montrer toutes les faces de son souple talent, car les scènes dont sera fait son film lui permettra de faire passer le spectateur par toute la gamme des sentiments, depuis le rire jusqu'aux larmes.

UNE JEUNE FILLE EN DANGER

Une jeune fille entre dans la salle d'attente d'une gare parisienne. Elle a cet air traqué des êtres sans gîte et sans appui qui vont droit devant eux jusqu'à ce que la fatigue les abatte. Elle se laisse tomber sur une banquette et y demeure prostrée, comme anesthésiée par sa lassitude, sans rien voir autour d'elle...

Cependant, une femme l'examine avec intérêt. Elle est violemment fardée et a dans son allure ce je ne sais quoi d'indéfinissable qui trahit la fille de mauvaise vie. Mais la jeune fille est toute candide et dans un tel état de détresse physique et morale qu'elle est prête à s'abandonner à la première personne qui lui offrira de l'aider.

Quand la femme s'approche d'elle, et doucement elle lui parle d'un hôtel dont la patronne est accueillante, elle ne comprend pas ce à quoi elle va s'exposer. Elle se lève et suit la femme docilement.

Echappera-t-elle au danger qui la menace ? C'est ce que vous apprendra Marie-Martine, une production que vient de réaliser Albert Valentin, d'après un scénario original de Jacques Viot, particulièrement riche en situations dramatiques.

HAUT-LE-VENT

C'est une œuvre âpre mais d'une belle élévation de pensée que nous allons bientôt connaître avec « Haut-le-Vent ». Ce film qui marque combien, souvent à son insu, on peut rester attaché à la terre qui nous a vu naître, fut réalisé par Jacques de Baroncelli, d'après un scénario de José Germain inspiré d'un conte de Jean Vignaud, adapté et dialogué par Paul Violar. L'interprétation fort brillante de « Haut-le-Vent », réunit les noms de Charles Vanel, Mireille Balin, Gilbert Gil, Francine Bessy, Marcel Vallée, Marcelle Géniat, Joffre, André Carnège, Georges Péclet, Georges Colin, etc.

Nos Informations...

TOULOUSE

L'Agence « Sirius-Film » de Toulouse, annonce du 14 au 19 avril la sortie au « Gaumont-Palace » du dernier grand film de Louis Daquin : « Madame et le Mort » qui groupe une fort brillante distribution, en tête de laquelle nous relevons les noms de René Saint-Cyr, Henry Guisot et Pierre Renoir. Pour la saison prochaine, « Sirius-Film » toujours à l'affût des grandes productions, présentera toute une magnifique sélection de films dont les clients de cette maison ont déjà eu de multiples échos et qui, à ne pas douter, feront date. Nous entretiendrons sous peu nos lecteurs de la prochaine activité de « Sirius-Film ».

M. Henri Clerc, directeur de « France-Actualités » et Jean Compaun, son secrétaire général, étaient de passage à Toulouse le 27 mars. Ils ont tenu une réunion d'information au Sous-centre du C.A.I.C. en présence des exploitants. Au cours de cette réunion, M. H. Clerc et J. Compaun ont recueilli diverses suggestions des directeurs au sujet des Actualités. M. Henri Clerc a fait savoir qu'il allait incorporer dans « France-Actualités » une rubrique spéciale se rapportant à chaque grande ville de France. A l'issue de cette réunion, une séance rétrospective des nouvelles « France-Actualités » fut présentée en présence des autorités et de diverses personnalités.

« La Bonne Étoile », la dernière production de Fernandel pour « Opimax », qui est distribuée dans la région toulousaine par « Self-Film », vient d'être retenue par la direction du Plaza pour les fêtes de Pâques. Gros succès en perspective.

Le « Lido », coquette salle de quartier de 600 places, que dirige M. Boudrier, vient de remporter cette semaine un très joli succès avec le film de Marcel Pagnol, « La Femme du Boulanger », en totalisant en quatre séances 21.801 francs de recettes. Le « Lido » fait partie de la Société « Unesco », qui exploite à Toulouse le « Plaza ».

« L'Enfer du Jeu », la dernière réalisation de Jean Delannoy, avec Sessue Hayakawa, Mireille Balin, Pierre Renoir, Louise Carletti et Roland Toutain, vient de connaître un triomphant succès sur l'écran du « Gaumont-Palace » en totalisant, en six jours seulement, 376.800 francs. En raison de ce succès sans précédent, l'exclusivité se poursuit sur l'écran du « Trianon ».

La Société Méridionale d'Expansion Cinématographique et Théâtrale, que dirige M. Ain, vient d'ouvrir à Albi une belle salle, « Le Paris ». Cette inauguration a eu lieu le 24 mars en présence de M. le Préfet du Tarn et des autorités de la ville. Notons que, par un geste généreux dont il convient de féliciter M. Ain, cette première de gala a été donnée entièrement au bénéfice du Secours National et des Prisonniers.

La direction du « Plaza » avait convié la presse, ainsi que diverses personnalités, à la présentation privée du dernier film de « Pathé-Consortium-Cinéma » : « Le Voile bleu ». Cette séance qui a eu lieu le 23 mars a remporté un très vif succès.

Roger Bruguière.

PARIS

André Hunebelle prépare sa nouvelle production dont les prises de vues doivent commencer dans les premiers jours de mai. Il s'agit d'« Une Femme toute neuve » que réalisera Pierre Billon d'après un scénario original de Jacques Compagniez et Alec Joffé. Les rôles principaux de ce film seront tenus par Fernand Gravey et Edwige Fenech.

Depuis le 15 mars, Roger Richebé réalise aux studios de Saint-Maurice « Domino », d'après la pièce de Marcel Achard. Dans la distribution de ce film, on relève les noms de Fernand Gravey, Simone Renant, Bernard Blier et Suzel Mais.

Emile Louzinet a acheté les droits d'adaptation cinématographique de : « Hyménée », la pièce d'Edouard Bourdet qui a remporté un beau succès sur une scène parisienne.

La date du 1^{er} juin est maintenant fixée pour le début de la réalisation des « Deux Mensonges » que mettra en scène Roger Richebé, avec Raimu comme principal interprète.

MARSEILLE

En raison des événements, « La Bonne Étoile » verra seulement aujourd'hui le début de son exclusivité au « Capitole », le film sera maintenu au programme de cet établissement jusqu'au 12 avril et, dès le lendemain, poursuivra sa carrière sur les écrans du « Majestic » et du « Studio ». Très gros succès en perspective pour cette réalisation qui a permis à Fernandel de trouver son meilleur rôle.

Dans « Atout Cœur », dont Robert Vernay entendra la mise en scène très prochainement aux studios de Marseille d'après la pièce de Félix Gandéra, le rôle créé à la scène par Augustine Leriche et déjà repris sur l'écran par Jeanne Cheirel, sera confié à Mme André de Chauveron (de la Comédie-Française) qui vient de remporter un grand succès dans la reprise du « Chevalier à la Mode » de Dancourt.

La délicieuse réalisation de Claude Autan-Lara, « Le Mariage de Chiffon », connaît partout des résultats records. A Marseille, le film a totalisé 419.270 fr. de recettes durant la première semaine, et 330.344 durant la deuxième semaine de son exclusivité au « Capitole » ; au « Mondial » de Nice, 293.533 pour la première semaine et 188.440 fr. pour la deuxième semaine et à Toulon, 178.850 fr. en deux semaines, au « Fémina ».

NICE

D'après une déclaration de Marcel L'Herbier, le Centre des Jeunes du Cinéma deviendrait le centre expérimental du Conservatoire des Arts Nouveaux (section Cinéma).

Berthe Boyv jouera dans « Les Mystères de Paris ». En mai, Viviane Romance tournera à la Victorine « Ce que Femme veut ».

Pour le Secours National, Maurice Cloche, après « La Cordée », réalise « La Ronde sur les Toits » avec Maria Danor, Marcelle Naudia et d'autres artistes.

J. F.

CANNES

« La Nuit fantastique » de Marcel L'Herbier vient d'être projeté durant deux semaines au « Vox ». Cette semaine : « Le Roi s'amuse ». Si nous ajoutons que l'électrique petite salle de M. Jean Varraud passe les actualités en première semaine, on comprendra la faveur dont elle jouit. Naturellement, le « Star », un des plus grands et des plus élégants établissements de Cannes, qui projette tous ses films en première vision, connaît toujours la grande affluence. Nous y avons vu successivement : « La Femme perdue », « Un grand amour », « Patricia », « Le Mistral », « Le Bienfaiteur », L'accueillant « Riviera » reprend : « La Nuit fantastique », de Marcel L'Herbier.

DE PARTOUT

La production cinématographique turque se développe normalement. Les principaux réalisateurs de films sont Müsin Ertugrul, directeur du Théâtre d'Etat à Istanbul, et Adolf Körner, ancien comique viennois, très apprécié en Autriche.

Après la mise en vigueur du décret gouvernemental concernant les subventions de la production cinématographique espagnole, les autorités ont mis à la disposition des producteurs privés une somme de huit millions de pesetas.

En Amérique, M. James Byrnes, directeur de l'Economie Nationale, a décréto que le salaire net maximum des gens de cinéma serait dorénavant de 25.000 dollars par an. Cette décision cause un vil émoi parmi les stars d'Hollywood, qui voient leur règne se terminer...

Wendell Wilkie, ancien candidat à la Présidence des Etats-Unis et rival de Roosevelt, vient d'être nommé président du Conseil des Directeurs de la société 20th Century-Fox-Film.

UNE ŒUVRE D'UNE RARE PUISSANCE

Jean Grémillon a toujours marqué une prédilection pour des sujets âpres et très humains ; pour beaucoup de ses films, tel « Remorques », il recherchait également des actions mettant les âmes aux prises avec leurs passions ou avec leur nature. Aussi, c'est avec enthousiasme qu'il a mis en images le scénario de Jacques Prévert et Pierre Laroche, « Lumière d'Été ».

Dans un cadre d'une grandeur sauvage, il a fait vivre intensément ses personnages ; personnages fortement campés par Madeleine Renaud, Pierre Brasseur, Madeleine Robinson, Paul Bernard, Georges Marchal, Marcel Lévesque, Aimos, etc., etc.

Toute la gamme des sentiments s'exprime dans « Lumière d'Été » qui évoque, mieux qu'aucun autre film n'a pu le faire, avec une puissance extraordinaire, toute la violence des passions humaines.

Huguette Duflos
Pierre Renoir



dans

LA LOI DU PRINTEMPS

« Production S.P.C. »

Renée SAINT-CYR
Jules BERRY
Saturnin FABRE
Bernard BLIER

dans

MARIE MARTINE

« Belait-Journal »

LYON
22, Rue de Condé
Franklin 05-65

MARSEILLE
103, Rue Thomas
National 23-85

TOULOUSE
10, Claire Paulhac
Tél. 221-38



Prochaimement en exclusivité à Marseille...

LA FEMMIE PERDUE

Triomphe et triomphera partout...

Ne le crier pas sur les toits

Sté Marseillaise des Films Gaumont (Anciennement les Films Marcel Pagnol S.A.)

RAIMU - MARIE BELL
AIMÉ CLARIOND

Le Colonel Chabert

d'après le roman de BALZAC
dialogues de Pierre BENOIT
mise en scène de Jacques BECKER

25 ans d'efforts ont donné

La Ville Dorée

le chef-d'œuvre du film en couleurs
Procédé "Agfacolor"

Marseille Lyon Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 14 - Samedi 3 Avril 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

LA FERMETURE DES CINEMAS DE MARSEILLE

On connaît les graves motifs qui ont amené M. le Préfet régional à décréter la fermeture, du mardi 30 mars au samedi 3 avril, des théâtres, cinémas, cabarets, baraques foraines et tous lieux de réjouissance situés sur le territoire de la commune de Marseille.

Devant cette mesure, les exploitants de Marseille ont décidé, dans une forte majorité, de maintenir une semaine supplémentaire les films programmés pour la période du 31 mars au 5 avril. De ce fait, tous les films actuellement programmés subiront vraisemblablement un décalage d'une semaine pour leur passation.

GERCOURT VIENT D'AVOIR UNE NOUVELLE CHANCE

Il y a des comédiens qui n'ont vraiment pas la chance que leur talent mériterait. Au cinéma, on confond hélas trop souvent modestie avec médiocrité. Ainsi Albert Gercourt, par exemple, comédien modeste entre tous, mais doué d'une sensibilité extraordinaire, n'a pas encore eu le rôle qui lui permit vraiment de s'imposer. Avant la guerre, on l'avait bien vu dans d'excellentes créations du « Poisson Chinois » ou du « Coupable », mais peu après on l'avait de nouveau oublié. Une nouvelle chance vient de lui être offerte par André Hugon qui a tenu à lui faire jouer dans « Le Chant de l'Exilé » le rôle extrêmement délicat et pittoresque du vieux serviteur basque, confident de Gaby Andru. Le meilleur compliment que l'on puisse adresser à Gercourt, c'est dire qu'il a créé un genre de « Delmont basque ». Il a joué son rôle avec une exquise sensibilité et on peut dire que « Le Chant de l'Exilé » lui a vraiment redonné sa chance puisque cette création lui valut immédiatement trois nouveaux engagements.

JULES BERRY CONTRE CHARPIN !

L'anecdote du « Camion Blanc » le grand film réalisé par Léon Jeanon, qui passe actuellement à Paris, où « Balzac », a pour thème la rivalité de deux chefs : Shabaz et Courbassé, à propos de l'élection du Roi des Gitans. Tout les divise, intérêt et sentiment. Le premier, c'est Jules Berry ; l'autre, c'est Charpin. Dans ce match d'un nouveau genre, qui triomphera ? Attendons le dénouement, mais Jules Berry et Charpin conviennent eux-mêmes que, pour y arriver, il y aura des aventures, des péripéties dramatiques, un meurtre même ! Mais n'est-ce pas le propre du cinéma d'emporter les spectateurs dans le tourbillon d'une action passionnante ?

C.O.I.C.

DECISION N° 45 PORTANT CREATION D'UN BUREAU DE NORMALISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Vu le décret du 24 mai 1941 définissant le statut de la Normalisation et prévoyant notamment la création de « Bureaux de Normalisation » auprès des Comités d'Organisation.

La Commission Consultative ayant été entendue.

Le Comité de Direction décide :

Article premier. — En application des prescriptions de l'article 7 du décret du 24 mai 1941, il est créé, à la date du 17 janvier 1943, un Bureau de Normalisation auprès du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Art. 2. — Ce Bureau est chargé de tous les travaux relatifs à la Normalisation intéressant l'Industrie Cinématographique, et en particulier :

— De dresser l'état des normalisations déjà effectuées et d'établir un programme de normalisation.

— D'étudier et d'établir tous projets de normes, en liaison avec l'Association Française de Normalisation, pour présentation à l'homologation du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle.

— D'émettre des avis en matière de normalisation.

— D'assurer la liaison avec le Commissariat à la Normalisation, l'Association Française de Normalisation, les Comités d'Organisation et les sections intéressées de l'Office Central de Répartition.

— Les travaux d'établissement des normes devront être conduits en application de l'Instruction Provisoire sur l'établissement des Normes « en date du 5 novembre 1941. Journal officiel du 8 décembre 1941 ».

Art. 3. — Le Bureau de Normalisation de l'Industrie Cinématographique est placé sous l'autorité d'un Directeur, en l'espèce un membre du Comité de Direction du C.O.I.C.

La composition de ce Bureau est fixée comme suit :

— Le Directeur du Bureau.

— Le Chef de Service du Contrôle Technique.

— Le Chef de Service des industries techniques.

— Un représentant des fabricants de matériel.

— Un représentant des fabricants de surfaces sensibles.

— Un représentant des laboratoires.

— Un représentant de l'Affair.

Art. 4. — Un Secrétariat permanent est chargé de l'exécution de toute la tâche matérielle incombant au Bureau de Normalisation, notamment de la liaison avec les organismes mentionnés à l'article 2 de la présente décision ; ce Secrétariat est assuré au sein du C.O.I.C. par le Service du Contrôle Technique. Il sera créé autant de Commission de

travail qu'il sera jugé nécessaire pour la bonne exécution des travaux envisagés.

Paris, le 30 décembre 1942.
Le Comité de Direction :
M. Achard, A. Debric, R. Richebé.

PRIX DES AFFICHES

Le Service de la Distribution informe ses ressortissants que le « Bulletin Officiel des Services des Prix » du 19 mars 1943 publie l'arrêté suivant :

N° 5888. — Arrêté fixant le prix limite de vente des affiches de publicité destinées à l'exploitation cinématographique.

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances et le secrétaire d'Etat à l'Information :

Vu la loi du 21 octobre 1940 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix, modifiée par les textes subséquents ;

Vu l'avis du Comité Central des Prix. Arrêtent.

Article premier. — Les prix limite de vente des affiches de publicité destinées à l'exploitation cinématographique sont fixés comme suit, taxe à la production et taxe sur les transactions comprises :

Affiches :

60x80 Fr. 10 >

80x120 » 12 >

120x160 ou 100x150... » 20 >

160x240 ou 150x200... » 40 >

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 3128 du 30 juin 1942 concernant ces articles cessent d'être applicables à compter de la date d'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mars 1943.
Le Secrétaire d'Etat
à l'Information :

Marion.
Pour le Ministre Secrétaire
d'Etat à l'Economie Nationale
et aux Finances et
par délégation :

Zafreya.
Paris, le 22 mars 1943.
Le Chef du Service
de la Distribution :

A. Létahic.
Le Secrétaire général :

R. Baron.

SUPPRESSION DU MINIMUM DE GARANTIE POUR LES ACTUALITES

A la suite d'une réunion qui s'est tenue à Paris le 16 mars, un accord est intervenu entre le C.O.I.C. et France-Actualités stipulant que le minimum de garantie pour les actualités est supprimé à partir du 1er avril.

Les exploitants en seront avisés directement par une circulaire de France-Actualités.

ŒUVRES SOCIALES DU CINEMA (Région de Marseille)

SECOURS

La Commission des Œuvres Sociales dans sa réunion du 23 mars, a examiné les cas de détresse, par suite de maladie ou de l'évacuation des quartiers du Vieux-Port, qui lui avaient été signalés. Elle a enregistré également un avis de naissance dans une famille comptant déjà quatre enfants.

Une somme de treize mille francs a été répartie entre les intéressés selon la gravité des situations. Une prime de joyeux avènement a été allouée à la famille du bébé.

Le Chef du Centre de Marseille :
J. Dominique.

COOPERATIVE

Les 1.262 inscrits à ce jour vont recevoir leurs cartes cette semaine. Les distributions auront lieu les mardis et jeudis de chaque semaine, de 8 à 13 heures, à la Coopérative du Petit Marseillais, 21, cours du Vieux-Port, à partir du mardi 6 avril. La présentation de la carte est indispensable.

Les personnes qui ont fait parvenir leurs inscriptions récemment recevront leurs cartes dans un délai d'un mois.

COLONIES DE VACANCES

La circulaire ci-dessous a été envoyée aux chefs d'entreprises.

Nous demandons à tous de faire parvenir le plus tôt possible les inscriptions au service des Œuvres sociales.

Cher Monsieur,

La Commission des Œuvres Sociales a l'intention d'organiser cette année des colonies de vacances pour les enfants du personnel de l'Industrie Cinématographique.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir informer vos employés de cette décision et de centraliser toutes les demandes. Vous trouverez ci-dessous le modèle du questionnaire à faire remplir par les intéressés :

— nom (indiquer s'il y a lieu le nom du tuteur légal).

— prénoms et sexe.

— date de naissance.

— domicile.

— situation des parents dans l'industrie cinématographique

— préférences de lieu : mer, campagne ou montagne

— préférences de dates : juin, juillet, août, septembre.

L'âge limite des enfants est fixé entre 6 et 14 ans, sans distinction de sexe. Ils doivent être indemnes de toute maladie contagieuse. En cas de doute, les familles devront faire examiner leurs enfants par le médecin du C.O.I.C. ou fournir un certificat médical.

Les familles peuvent indiquer leurs préférences pour l'envoi au bord de la mer, à la campagne ou en montagne. Cependant, les possibilités étant beaucoup moins nombreuses en montagne, nous nous réservons la possibilité de répartir les enfants selon les places disponibles.

Tous les établissements retenus par nous sont agréés par l'Assistance Publique et recommandés par l'Office Départemental d'Hygiène Sociale. C'est dire que toutes précautions sont prises pour que les enfants retirent le plus grand bien de leur séjour. Ils seront surveillés par des médecins et suivis journellement par des Assistantes médicales. Des infirmières et des monitrices présideront aux jeux et récréations. Enfin, la Commission des Œuvres sociales déléguera certains de ses membres pour aller sur place se rendre compte des conditions d'existence faites aux enfants.

Il est très important que nous puissions connaître rapidement le nombre total des enfants dont nous aurons à nous charger. Nous vous demandons de nous faire parvenir le plus tôt possible les renseignements indispensables à raison d'un questionnaire par enfant, et groupement des enfants par famille.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, cher monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Chef du Centre de Marseille :

J. Dominique.

DELAIS-CONGE

Le vous donne, ci-dessous, connaissance du texte de l'accord intervenu à la Commission Paritaire du Personnel de l'Exploitation du Centre de Lyon, pour fixer le délai-congé réciproque du Personnel de l'Exploitation pour les Régions de Lyon et de Grenoble.

Le texte de cet accord, qui a été homologué par l'Inspection Divisionnaire du Travail, a été déposé au Greffe du Conseil des Prud'hommes, et constitue un additif au contrat collectif de Lyon et de Grenoble.

Lyon :

Les Représentants patronaux et ouvriers à la Commission Paritaire (Personnel de l'Exploitation) siégeant au sein du Centre du C.O.I.C. de Lyon, considérant que le contrat collectif ne fixe pas, d'une façon précise, les conditions du délai-congé du personnel de l'Exploitation, demandent que soient soumises à l'approbation de l'Inspecteur Divisionnaire du Travail, les nouvelles conditions définies ci-après, acceptées à l'unanimité et qui constitueraient l'additif au contrat collectif :

Personnel à la semaine : 1 mois ;

Personnel au cachet (jusqu'à 9 cachets inclus) : 8 jours.

Les catégories de personnel sont celles définies au contrat collectif, c'est-à-dire : Caissier ou Caissière, Contrôleur Principal, Chef de Cabine, Deuxième Opérateur, Opérateur, Perfectionnant-Opérateur.

L'Opérateur de remplacement, en tant qu'Opérateur faisant des remplacements démis, est compris dans le personnel au cachet et le délai-congé réciproque, en ce qui le concerne, est fixé à 8 jours.

Pour les autres catégories de Personnel : Contrôleur aboyeur, Employé au vestiaire, Chasseur, Aboyeur, Ouvreur, la durée du délai-congé réciproque, sauf les cas de faute grave, est de huit jours y compris le personnel au pourboire.

Le Président de la Commission Paritaire (Personnel de l'Exploitation), chef de Centre du C.O.I.C. Région de Lyon :

M. Aubier.

Représentants patronaux :

MM. Rémy Lapouble, Collonge.

Représentants ouvriers :

MM. Robert, Maitre.

DES DEBUTS SYMPATHIQUES 1

Des débuts sympathiques : ceux de Pierre Prévert, frère de Jacques Prévert. Le film qu'il met en scène, intitulé provisoirement : « L'honorable Léonard », a pour principaux interprètes : Charles Trenet (Ludovic), Carole (Léonard), Pierre Brasseur (Bonenfant). C'est l'histoire, pleine de fantaisie poétique et de trouvailles, d'un héritage. Pierre Brasseur, dans un rôle de pousse-au-crime, voudra faire de l'honorable Léonard l'instrument docile de son ambition. Mais l'innocence triomphe des pièges qu'on lui tend et l'aventure imaginée par Jacques et Pierre Prévert emprunte les détours les plus imprévus pour aboutir à un dénouement satisfaisant à la fois le Public et la Morale.

PIERRE BLANCHAR A GAGNE LA PARTIE

Pierre Blanchar, metteur en scène, vient de gagner la partie.

« Secrets », qu'il a réalisé lui-même avec Marie Déa, Jacques Dumesnil, Suzy Carrier, Gilbert Gil, Marguerite Moreno, la petite Carlettina, et dans lequel il tient également un rôle de premier plan, vient d'effectuer sa sortie à Paris.

Le film connaît un très gros succès et il n'est plus question pour l'instant — des Champs-Élysées aux Boulevards — que de Pierre Blanchar metteur en scène, car pour son premier film il a fait preuve d'une grande maîtrise en réalisant une œuvre marquée de réelle sensibilité, de sentiments et sans aucune faiblesse technique.

Avec « Secrets », on ne sait plus si l'on doit souhaiter revoir Pierre Blanchar sur l'écran ou le voir se consacrer entièrement à la mise en scène !

MADELEINE RENAUD TROUVE UN ROLE A SA CONVENANCE

Madeline Renaud est une de nos meilleures comédiennes, elle possède un fond de sensibilité exquis, mais les rôles que les metteurs en scène lui font jouer ne sont pas toujours dans ses cordes. On se souvient certainement de sa fameuse création du rôle de Rose dans « Maternelle », rôle fait de souffrance, d'abnégation et de dévouement. Nous allons retrouver toutes ces qualités dans le nouveau film que Madeline Renaud tourne actuellement sous la direction de Georges Lacombe : « L'Escalier sans Fin ». Madeline Renaud y incarne une assistante sociale et nul ne pourrait mieux que cette fine comédienne traduire les sentiments de dévouement qui animent ce personnage éminemment sympathique. Madeline Renaud a enfin trouvé un rôle à sa convenance.

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

de la Presse Française et Etrangère (Hebdomadaire)

Directeur : Marc PASCAL

2, boulevard Baux (Pointe-Rouge) MARSEILLE

Tél. : Dragon 98-80 C. C. Postaux

Marc PASCAL, 818-70 - Marseille

Abonnement : UN AN, 60 fr.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Le Gérant : Marc PASCAL

Imprimerie : 170, La Canebière

Madeleine Renaud
Pierre Brasseur
Madeleine Rolinson
Paul Bernard



dans

LUMIERE D'ÉTÉ

Jamais un film n'a évoqué avec tant de puissance la violence des passions humaines.



En préparation

L'ILE D'AMOUR

avec

TINO ROSSI

Pierre BLANCHAR - Marie DEA
Jacques DUMESNIL
Marguerite MORENO - Gilbert GIL
Suzy CARRIER et la petite CARLETTINA

dans

SECRETS

un film de Pierre BLANCHAR



Les recettes maxima des salles sont partout dépassées



par

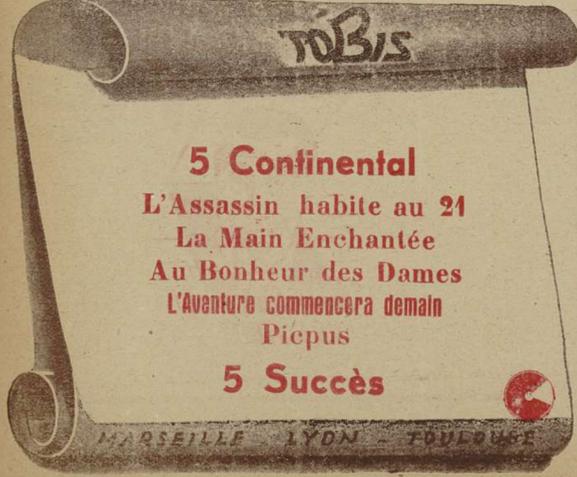
LE MARIAGE de CHIFFON

FERNANDEL dans son meilleur rôle

LA BONNIE ET OUILE

Distribué par S. E. L. B. FILMS

LYON TOULOUSE BORDEAUX
32, Rue Grenette 21, Rue Maury 7, Rue Segaller



Vous rirez bientôt... aux aventures de...

Edwige Feuillère
Raymond Rouleau
André Luguet

dans

L'Honorable Catherine

HÉLIOS-FILM MARSEILLE

LYON-CINÉMA LYON